

**Décision n° D 2022- 01 en date du 4 janvier 2022
portant sur l'organisation de la Société du Grand Paris**

Le directoire de l'établissement public Société du Grand Paris

Vu la loi n°2010-597 du 3 juin 2010 modifiée relative au Grand Paris,

Vu le décret n°2010-756 du 7 juillet 2010 modifié relatif à la Société du Grand Paris, notamment ses articles 14 et 15,

Vu le décret du 17 mars 2021 portant nomination à compter du 22 mars 2021 de M. Jean-François MONTEILS en tant que membre du directoire et président du directoire de l'établissement public Société du Grand Paris,

Vu le décret du 17 mars 2021 portant nomination à compter du 22 mars 2021 de M. Bernard CATHELAIN en tant que membre du directoire,

Vu le décret du 17 mars 2021 portant nomination à compter du 22 mars 2021 de M. Frédéric BREDILLOT en tant que membre du directoire,

Après avoir constaté que la présente décision est prise conformément aux règles de quorum prévues à l'article 16 du décret n° 2010-756 susvisé,

Adopte les délibérations suivantes :

Article 1

Les missions des directions et des unités de la Société du Grand Paris sont fixées par l'annexe de la présente décision.

Article 2

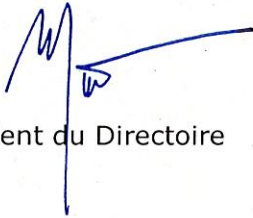
Pour l'appréciation des délégations consenties par le président du directoire, la présente délibération se substitue à la délibération D 2020-25 du 27 novembre 2020, qui est abrogée.

Article 3

La présente délibération sera publiée dans les conditions prévues par l'article 20 du décret du 7 juillet 2020 relatif à la société du Grand Paris.

Fait à Saint-Denis, le **04 JAN. 2022**

M. Jean-François MONTEILS



Président du Directoire

M. Bernard CATHELAIN



Membre du Directoire

M. Frédéric BREDILLOT



Membre du Directoire

Annexe Organisation de la Société du Grand Paris

La Société du Grand Paris est organisée en huit directions, dont les directeurs forment, avec les membres du directoire, son comité exécutif, et en directions et entités directement rattachées au directoire.

1. La direction du pilotage, des méthodes et des outils (PMO)

La direction du pilotage, des méthodes et des outils est chargée de la coordination générale du projet et du suivi du programme, du contrôle du référentiel technique et de la gestion de configuration de l'ensemble du projet. Elle est garante de l'ensemble des configurations par rapport aux référentiels, quelle que soit l'entité à l'origine de leur établissement.

Elle comprend les direction et unités suivantes :

- **La direction du reporting (REP)** est chargée de la production et de l'analyse d'un reporting intégré sur les délais, les coûts et les risques du projet (rapport d'avancement périodique), en veillant à l'adéquation et la cohérence des données produites par les différents acteurs et en assurant la synthèse en lien avec la direction des finances et la direction des risques, de l'audit et du contrôle interne.

- **L'unité management de la qualité et outils (UMQO)** est chargée du dispositif de management de la qualité pour l'ensemble des activités de la SGP. Elle établit les documents d'organisation généraux identifiant les différents processus et leurs interfaces, ainsi que le corpus documentaire lié. Elle en assure le pilotage opérationnel et anime un réseau de correspondants qualité au sein de chaque entité et de responsables de processus.

Elle assure la maîtrise d'ouvrage des systèmes d'information, le cas échéant en appui aux directions concernées pour les projets qui ne sont pas transverses. Elle assure le déploiement de la démarche BIM.

Elle anime également une cellule de retours d'expérience sur les enjeux majeurs afin de partage dans l'entreprise.

Elle anime la gestion documentaire et est responsable de l'archivage.

- **L'unité synthèse programmatique (SPRO)** est dépositaire de l'ensemble des référentiels établis pour le projet. Elle en coordonne la mise au point et les mises à jour, en définit les modalités d'application et en assure la diffusion.

Elle coordonne les contrôles de conformité à ces référentiels, assure le suivi des écarts et met en œuvre les processus d'arbitrage pouvant être nécessaires pour les décider.

- **L'unité infrastructure et méthodes constructives (UIMC)** est chargée de l'assistance aux directions de projet pour les études techniques en matière de travaux souterrains. Elle prépare les séances et assure le secrétariat du comité des travaux souterrains, chargé de donner un avis sur la bonne adéquation des solutions techniques proposées par les maîtres d'œuvre ou les entreprises, au regard des enjeux financiers, de sécurité technique et de planning du projet.

Elle exerce un rôle d'appui technique dans le domaine des infrastructures (tunnels, gares, sites de maintenance, ouvrages d'art aériens, ouvrages divers) en phase de conception et en phase de réalisation.

Elle est chargée de l'élaboration et l'animation du référentiel technique des infrastructures, de la collecte des données de site quand celle-ci n'est pas pilotée en direct par une direction de projet, de piloter des thématiques transverses et de recherche et développement.

L'unité contribue plus particulièrement à la démarche de maîtrise des risques constructifs afin de sécuriser les choix techniques et peut aussi être amenée à piloter des expertises extérieures.

- **L'unité sûreté, sécurité, conformité (USSC)** assure l'expertise et l'assistance aux directions de projet en matière de sûreté, de sécurité et de respect de la réglementation du travail des chantiers, de sécurité incendie en gare et la réglementation liée à mise en service des ERP. Elle en contrôle la mise en œuvre. Elle est chargée de l'animation du dispositif de gestion de crise. Elle propose le plan de continuité de l'activité de l'établissement et veille à sa mise en œuvre.

Cette unité joue un rôle de second regard d'évaluation pour la définition des exigences de performance et de sûreté de fonctionnement (fiabilité, disponibilité, maintenabilité, exploitabilité, vulnérabilité, obsolescence) des infrastructures, gares et systèmes de transport ainsi que de la bonne prise en compte de ces exigences dans la conception, la réalisation et la qualification (commissioning) de ces ouvrages.

2. La direction des lignes (LGN)

La direction des lignes comprend l'ensemble des directions de projet et l'unité chargée de la maîtrise foncière et des interfaces ferroviaires.

Les six directions de projet sont chargées de réaliser chaque tronçon de ligne dans le strict respect du programme depuis les études préliminaires jusqu'à la mise en service de la totalité de la ligne, dans les coûts, délais et niveaux de sécurité et de performance attendus :

- **Direction de projet de la ligne 15 sud ;**
- **Direction de projet de la ligne 15 ouest ;**
- **Direction de projet de la ligne 15 est ;**
- **Direction de projet de la ligne 16 ;**
- **Direction de projet de la ligne 17 ;**
- **Direction de projet de la ligne 18.**

Chaque direction de projet orchestre la maîtrise d'ouvrage confiée à la SGP. Elle pilote les différentes actions des directions qui contribuent à la réalisation de chaque ligne. Elle s'assure de la bonne prise en compte dans la ligne des exigences de l'ensemble des directions, y compris celles relatives à l'exploitation et de maintenance. Elle veille en particulier à la bonne intégration des systèmes dans la ligne. Elle est responsable de l'établissement et de la tenue du planning de réalisation jusqu'à la mise en service.

Chaque direction de projet est organisée en plateau projet où sont regroupées des compétences participant à la maîtrise du projet, y compris celles provenant d'autres directions. Outre les effectifs propres à la direction de projet, sont présents sur ce plateau des collaborateurs qui lui sont fonctionnellement rattachés tout en étant placés sous la subordination hiérarchique de leur direction d'origine

Une note dédiée, annexée à la présente note, précise le périmètre des fonctions concernées ainsi que les modalités de fonctionnement opérationnel des plateaux.

L'unité chargée de la maîtrise foncière et des interfaces ferroviaires (UMFO) intervient pour la maîtrise foncière de l'ensemble des lignes et la gestion intercalaire des biens acquis avant leur libération pour les besoins des travaux. Elle coordonne, au travers des conventions cadres, les relations avec les concessionnaires et les propriétaires de réseaux enterrés, le pilotage direct relevant des directions de projet. Pour le compte des directions de projet et en lien avec elles, elle assure le traitement des demandes de permis de construire déposés par des tiers, avec, le cas échéant, l'assistance de la direction juridique et de l'unité infrastructure et méthodes constructives pour la définition des spécifications ou prescriptions techniques.

La direction est également chargée des relations avec les opérateurs ferroviaires des lignes en service, au titre des interconnexions et de la Mission de sécurité ferroviaire. Elle gère les conventions liées au plan de mobilisation des transports et assure le suivi de la réalisation de la ligne 14 sud sous la maîtrise d'ouvrage de la RATP.

3. La direction des systèmes de transport et exploitation (STE)

La direction des systèmes de transport et exploitation est chargée d'assurer la mise en œuvre des systèmes de transport du Grand Paris Express et leur cohérence.

Elle assure la préparation de la mise en service des lignes et, à cet effet, du transfert à l'exploitant / mainteneur. Elle gère à ce titre la relation avec IdFM, la RATP-GI et, lorsqu'ils seront désignés, avec les opérateurs de transport du Grand Paris Express.

Elle pilote le lien avec les gestionnaires de réseaux et fournisseurs d'électricité pour assurer l'alimentation du réseau.

Elle pilote également les opérations liées au Grand Paris Numérique visant à déployer et commercialiser un réseau de fibre optique à haut débit, des services de communication électroniques pour les passagers, et à exploiter les autres opportunités de valorisation, comme celles des données, rendues possibles dans ce domaine par la réalisation du réseau.

Elle comprend les unités suivantes :

- **L'unité projets et systèmes (PSYS)** est chargée de la réalisation cohérente des systèmes des lignes et contribue à l'élaboration des évaluations des coûts à terminaison, des plannings et du suivi des risques de chacune des lignes. En coordination avec l'unité métiers systèmes (UMSY) et les directions de projet, elle pilote les marchés et travaux des systèmes géographiques (voie ferrée et caténaire, énergie HTBT/Traction et ventilation/désenfumage tunnel) et des centres d'exploitation et maintenance (CEM).

Elle réalise le déploiement des systèmes transverses dans la ligne. Elle s'assure de la bonne coordination des interfaces de ces marchés entre eux et avec les marchés systèmes transversaux. Pour les systèmes de transport, elle s'assure de la prise en compte par les directions de projet des contraintes d'exploitation, de maintenance, de sécurité et d'essais d'intégration. Pour les tronçons réalisés en conception-réalisations, l'unité pilote la part Système et CEM des marchés en s'intégrant dans le pilotage global assuré par chaque direction de projet.

- **L'unité métiers systèmes (UMSY)** gère les marchés systèmes transverses (matériel roulants et VMI, automatismes de conduite et commandes centralisées, courants faibles et les marchés cadres du périmètre des systèmes), assure le rôle de référent pour l'ensemble des métiers systèmes et s'assure de la bonne mise en œuvre du contrôle extérieur des études et travaux. L'unité pilote le lien avec les gestionnaires de réseaux et fournisseurs d'électricité pour assurer l'alimentation du réseau. L'unité s'assure de l'application transversale par l'unité projets et systèmes des notes d'organisations chantiers, du reporting et de la remontée d'informations, ainsi que de la mise en place des règles de gestion de configuration et d'exigences, de planification, du BIM et des fiches d'interfaces génériques.

- **L'unité mise en service et sécurité (UMSS)** définit en lien avec les directions de projet la préparation à la prise en exploitation, au transfert en gestion technique, aux essais et à la mise en service commerciale des tronçons du Grand Paris Express. Elle s'assure vis-à-vis du mainteneur RATP-GI de la bonne définition et prise en compte par la SGP des expressions de besoin de maintenance et du soutien logistique intégré de l'ensemble des ouvrages, et réalise les études d'exploitation. Elle établit la politique de suivi des objectifs de sûreté de fonctionnement et de performance. Elle s'assure de la cohérence des essais entre les marchés systèmes et des essais d'intégration. Elle coordonne la réalisation des dossiers de sécurité et des autorisations nécessaires aux mises en services du système de transport. Elle gère les relations avec les services de secours et les services instructeurs de l'État en vue de l'obtention des autorisations nécessaires à la mise en exploitation des systèmes de transport.

- **L'unité centres d'exploitation et de maintenance (UCEM)** assure la cohérence technique et programmatique des sites correspondants. Elle assure le rôle de référent et d'expert métiers pour ces sites et en assure le contrôle extérieur des études et travaux. Elle élabore puis contrôle l'application des processus spécifiques aux centres d'exploitation et de maintenance en lien avec les directions de projet, UIRO et UMSS, en particulier sur la phase d'essais d'intégration, mise en service et transfert en gestion technique et en exploitation. Elle assure la cohérence du programme des sites de maintenance avec les études d'exploitation et avec le schéma directeur de maintenance convenu avec RATP-GI, en coordination avec l'unité mise en service et sécurité.

- **L'unité relations IDFM, RATP-GI et opérateurs de transport (UIRO)** gère la relation avec ces entités. Avec l'assistance de DMC, elle met en place le conventionnement avec RATP-GI et avec IdFM, puis éventuellement avec les opérateurs de transport que ce dernier aura désignés, sur les principes de fonctionnement en vue du transfert en gestion technique et en exploitation.

- **L'unité numérique (UNUM)** propose et met en œuvre la politique de la SGP en matière de services numériques, et contribue au développement du très haut débit dans les territoires. A ce titre et en lien avec les directions de projet en tant que de besoin, elle conçoit puis assure la mise en œuvre et la commercialisation des systèmes numériques (fibre optique, téléphonie mobile, wifi, data centers, plateformes de données...) nécessaires, et identifie toute mesure conservatoire indispensable pour assurer le déploiement ultérieur de services numériques. L'unité définit et organise des modalités de valorisation de ces services et assure une veille prospective des opportunités de valorisation.

4. La direction des gares et de la ville (DGV)

La direction des gares et de la ville établit les programmes relatifs aux gares, aux espaces publics et aux projets urbains dont la SGP assure la maîtrise d'ouvrage et s'assure de leur mise en œuvre en veillant à leur qualité esthétique et urbaine à toutes les phases du projet. Lorsque la SGP n'est pas maître d'ouvrage, la direction des gares et de la ville conçoit et promeut des référentiels propres à assurer la bonne intégration du Grand Paris Express dans les territoires.

Elle est également en charge de l'ensemble des opérations de valorisation immobilière de la SGP.

Elle comprend les unités suivantes :

- **L'unité développement urbain (DEVU)** propose et met en œuvre la stratégie de valorisation du foncier de la SGP et développe des projets urbains cohérents à l'échelle des quartiers de gare.

- **L'unité espaces publics et intermodalités (UEPI)** contribue, dans le cadre du programme des pôles du Grand Paris Express qu'elle pilote, à la constitution des quartiers de gare et apporte des réponses techniques pour permettre à la SGP et à ses partenaires de réaliser des espaces publics de qualité support d'une intermodalité efficace conformément aux principes définis dans le référentiel des places

- **L'unité services et parcours voyageurs (USPV)** garantit, pour le compte des directions de projet, la qualité du parcours voyageur et la valorisation des espaces de transport en établissant le programme fonctionnel des gares et les programmes spécifiques, en s'assurant de l'insertion des composants transverses tout au long du parcours voyageurs (mobilier, information voyageur, etc.), ainsi que des systèmes spécifiques aux gares, en prenant en compte les problématiques d'accessibilité. Cette unité propose également la stratégie de déploiement des commerces et de la publicité sur le réseau et sur les chantiers.

- **L'unité architecture, création, design et culture (ACDC)** propose la stratégie d'identité des espaces du Grand Paris Express en veillant à leur qualité esthétique et urbaine. A ce titre et pour le compte des directions de projets, elle propose les principes et les prescriptions dans les domaines des aménagements et de l'architecture (ambition et qualité architecturale et paysagère des projets, qualité des aménagements -matériaux, sols, lumière, acoustique-, intégration des projets artistiques,...). Elle contribue à leur portage stratégique et politique. Elle pilote également la programmation artistique et culturelle en phase chantier, en préfiguration du Grand Paris Express.

5. La direction des relations extérieures (DRE)

La direction des relations extérieures est chargée de la communication institutionnelle de l'établissement et de ses relations avec les élus. Pour le compte des directions de projets, elle coordonne l'information des riverains des chantiers, les actions de prévention des nuisances et le traitement de premier niveau des demandes d'information et des réclamations en gérant un guichet unique de relations avec les riverains. Elle est également chargée de la mise en œuvre de la politique de la SGP en matière de soutien à l'insertion professionnelle des publics en difficulté et d'emploi.

Elle développe le champ des relations extérieures au-delà des seuls territoires concernés par le GPE dans un objectif global de promotion du GPE et de développement de la notoriété de la SGP.

La direction des relations extérieures pilote et assure le suivi des actions relatives aux travaux du comité stratégique dont elle assure le secrétariat.

Elle comprend les directions et unités suivantes :

- **Les quatre directions des relations territoriales (DRT)** portent l'ambition du projet auprès des territoires, travaillent à une meilleure acceptation de ses contraintes en accompagnement des directions de projet tout en s'assurant du soutien des élus de ces territoires sur le long terme :

- **direction des relations territoriales secteurs Paris et Val-de-Marne ;**
- **direction des relations territoriales secteurs Seine-et-Marne, Seine-Saint-Denis et Val d'Oise ;**
- **direction des relations territoriales secteurs Yvelines et Essonne ;**
- **direction des relations territoriales secteur Hauts-de-Seine.**

Les directions des relations territoriales accompagnent ainsi les différentes directions de projet dans la conduite effective des travaux, en assurant l'interface du maître d'ouvrage avec les différentes parties prenantes locales mais également en animant la concertation et l'information auprès des populations, de leurs associations et des acteurs économiques pour une bonne acceptabilité des chantiers et du projet.

Les directions des relations territoriales pilotent et sont garantes de la comitologie à différentes échelles : l'échelle macro avec l'animation du comité stratégique, l'échelle du tronçon avec les conférences de lignes, l'échelle de

proximité avec les comités de pilotage (gares et pôles), les comités de suivi de travaux et les réunions de quartier

- **La direction de la communication (COM)** propose la stratégie et assure le pilotage en matière de communication externe de la SGP et du GPE sur les territoires en chantier et au niveau régional, national et international. Dans ce cadre, elle met en œuvre pour le compte de chaque direction de projet les actions de communication chantier. Elle s'assure de la cohérence globale des actions de la SGP en matière de communication externe et interne. Elle décline ses interventions au sein de chaque direction de projet. Elle est également au service de l'ensemble des directions notamment en termes de communication financière et de responsabilité sociétale des entreprises (RSE).

- **l'unité riverains (URIV)** est chargée, pour le compte des directions de projet, de l'anticipation des nuisances des chantiers et de la conception et de la mise en œuvre de mesures de prévention et de d'accompagnement permettant de les rendre tolérées et d'assurer les retours d'expériences en la matière auprès de la direction des lignes en vue de les intégrer dans les cahiers des charges des prochains marchés.

L'unité riverains est chargée, en tant que point d'entrée, de la réception, de la qualification et du traitement de premier niveau de l'ensemble des demandes d'information et des réclamations des riverains particuliers et professionnels et des tiers, avec l'appui de la direction juridique et de la direction financière.

- **l'unité emploi et insertion professionnelle (UEIP)** est chargée des actions en matière d'emploi et d'insertion professionnelle.

Elle développe et déploie des projets sur les territoires avec des entreprises titulaires des marchés de la SGP et auprès de l'écosystème de l'emploi qui recouvre le service public de l'emploi tant au niveau régional qu'avec les services d'accompagnement de proximité des villes impactées, des structures d'insertion par l'activité économique, les fédérations professionnelles, des organismes de formation ainsi que le tissu local des petites et moyennes entreprises.

Elle alimente le rapport RSE établi par la direction du développement durable, sur les thèmes de l'emploi et de l'insertion professionnelle.

- **l'unité Jeunesse et Innovation Pédagogique (UJIP)** qui conçoit et diffuse des ressources et actions pédagogiques à destination de la communauté éducative afin de faciliter l'appropriation, auprès des jeunes générations, du projet et des enjeux liés à l'arrivée d'un nouveau réseau de transport en Ile-de-France, notamment en déployant le programme pédagogique des « Classes du Grand Paris Express ».

- **l'unité Fabrique de métro (FAME)** gère la Fabrique du métro, lieu qui donne à découvrir les futurs équipements du Grand Paris Express. La Fabrique a un double rôle : elle participe à la conception du GPE en permettant notamment de procéder à des tests en vraie grandeur et constitue également une vitrine pour faire connaître le projet.

L'unité travaille en étroite collaboration avec les différentes directions afin de faire évoluer les contenus et la scénographie du lieu au plus proche du projet. Elle organise des visites, des réunions et des événements tels que des séminaires et portes ouvertes.

La direction des relations extérieures est également chargée du programme **Mémoires du Grand Paris Express** qui vise conformément aux dispositions du code du patrimoine relatives aux archives publiques à constituer les fonds d'archives historiques de la SGP en vue de leur mise à disposition du grand public et des chercheurs, à mettre en œuvre le programme d'archives orales filmées « genèse du Grand Paris Express » et animer le comité d'histoire de la SGP

6. La direction des marchés et du pilotage contractuel (MPC)

La direction des marchés et du pilotage contractuel procède à l'ensemble des achats de l'établissement, en veillant notamment à leur régularité au regard du droit de la commande publique, et appuie les gestionnaires des contrats dont elle a piloté la passation afin de veiller à la préservation des intérêts de la SGP dans leur exécution. Elle gère les contentieux et les protocoles transactionnels afférents.

Elle comprend les directions suivantes :

- **La direction des achats (DHA)** propose une stratégie d'achats et d'allotissements, coordonne et appuie les services prescripteurs dans l'expression des besoins et la rédaction des documents de consultation, conçoit et réalise les opérations de sourcing des fournisseurs et conduit, en accord avec les objectifs de chaque direction commanditaire, les procédures d'achat et les négociations. Elle assure l'établissement et la mise à jour de la base fournisseurs, de la base marchés et de la base de prix. Elle assure le secrétariat de la commission d'examen des procédures des marchés (CEPM)

- **La direction du droit des marchés et des contrats (DMC)** comprend :

- un pôle comprenant les juristes en charge des marchés qui assure la régularité juridique des procédures d'achat ainsi que la qualité juridique des documents contractuels. Il valide juridiquement l'ensemble des contrats de la commande publique et gère les contentieux relatifs aux marchés. Il est chargé de la rédaction du guide des marchés et de la commande publique, de sa mise à jour et de son application. Il prépare, en lien avec STE, les conventions avec RATP-GI, IDFM et, le cas échéant, les futurs opérateurs de transport, relatives à la préparation et à l'organisation du fonctionnement du GPE en phase d'exploitation.
- Un pôle comprenant les contract managers qui propose la politique de gestion contractuelle et veille à sa mise en œuvre par les gestionnaires de marchés qu'il assiste. En liaison avec les directions prescriptrices il anime les comités de règlement des différends.

La direction des marchés et du pilotage contractuel comprend également une cellule transverse dont la responsabilité est d'assurer la définition et la mise en œuvre des actions transverses notamment les procédures, la qualité, les outils, les plans d'audits et la consolidation des retours d'expérience entre les différentes directions sur les modalités d'exécution des contrats.

7. La direction financière (FIN)

La direction financière est chargée du budget, du contrôle de gestion ainsi que du financement de la SGP.

Elle comprend les entités suivantes :

- **La direction du budget et du contrôle de gestion (BCG)** anime le dispositif de contrôle de gestion et pilote la programmation budgétaire pluriannuelle (estimations à terminaison, quinquennal, infra-annuelle,...) en assurant la consolidation budgétaire ainsi que la production des états financiers et budgétaires, en lien avec les autres directions, notamment pour alimenter le reporting global du projet coordonné par la direction PMO.

- **L'unité gestion contractuelle et financière (UGCF)**, centre de service partagé consolidant l'ensemble des fonctions de gestionnaire administratif et financier de la SGP (back-office des marchés, contrats, conventions de financement...) en amont de la saisine de l'agence comptable.

La direction financière est également chargée :

- des opérations de financement et de gestion de la trésorerie ;
- du contrôle administratif et financier ;
- des outils, méthodes et systèmes d'information de gestion ;
- de la structuration financière en appui des activités de développement de l'établissement

8. La direction des ressources (RES)

La direction des ressources a pour mission d'apporter à l'établissement les moyens internes nécessaires à la réalisation de ses missions et de veiller au bien-être de ses collaborateurs.

Elle comprend les directions ou entités suivantes :

- **La direction des ressources humaines (DRH)** a pour mission de définir et de mettre en œuvre la politique RH en lien avec la stratégie de la SGP. Elle apporte à l'établissement les compétences internes nécessaires à l'accomplissement de ses missions en conduisant la politique de recrutement. Elle pilote la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, et la gestion des carrières des collaborateurs (capital humain). Elle définit et met en œuvre la politique de rémunération (en lien avec la GPEC). Elle administre le personnel. Elle veille au respect des dispositions légales et conventionnelles et gère les contentieux en matière de droit du travail. Elle anime le dialogue social et assure le fonctionnement des instances de représentation du personnel.

- **La direction de l'environnement de travail et de l'immobilier (ETI)** pilote les projets immobiliers de la SGP et s'assure de la qualité de l'environnement de travail des collaborateurs. Elle est chargée de la mise à disposition des moyens matériels et des locaux nécessaires à son activité. Elle s'assure également de la bonne exploitation, de la maintenance et la sécurité des sites où l'établissement est implanté.

- **La direction des systèmes d'information (DSI)** propose la stratégie générale et pilote les projets de systèmes d'information en lien avec PMO pour s'assurer de la prise en compte de tous les besoins ainsi que de la définition des process induits et de leur mise en œuvre opérationnelle. Elle définit l'architecture, fournit l'infrastructure, les outils informatiques et bureautiques. Elle s'assure du maintien en condition opérationnelle des applicatifs et de l'infrastructure. Elle veille à la sécurité de l'ensemble des systèmes d'information et de leur cyber-protection, en proposant la politique de sécurité des systèmes d'information et en veillant à sa mise en œuvre. Elle élabore et met en œuvre le plan de continuité informatique.

- **L'unité de la communication interne et de la conduite du changement (CICC)** propose et met en œuvre une stratégie et des actions qui visent à animer la vie de l'entreprise, créer du lien, développer la transversalité entre les collaborateurs et accompagner la transformation de l'entreprise. Elle conseille les directions et les collaborateurs qui souhaitent communiquer en interne et s'assure de la cohérence globale des actions de communication et de conduite du changement menées au sein de la SGP auprès de la Communauté du Grand Paris Express. Elle est en charge, en lien avec la direction des ressources humaines et la direction de la communication, de la définition et du déploiement de la marque employeur.

Sont directement rattachés au directoire :

- **La direction juridique (JUR)** s'assure, en les validant, de la légalité et de la régularité de l'ensemble des actes et des procédures de l'établissement, à l'exception des contrats de travail, qui relèvent de la direction des ressources, et des marchés et des contrats, qui relèvent de la direction du droit des marchés et des contrats.

Elle rédige, tient à jour et assure si nécessaire la publication des actes réglementaires de l'établissement, y compris le règlement intérieur et les délibérations du conseil de surveillance.

Elle gère les relations avec les juridictions, à l'exception des contentieux des marchés et des contrats relevant de la direction du droit des marchés et des contrats et des contentieux relatifs au personnel.

Elle conseille les collaborateurs de l'établissement en matière de déontologie.

Elle propose la doctrine de l'établissement en matière d'indemnisation des tiers (particuliers et professionnels) à raison des dommages de travaux publics et instruit et gère les réclamations complexes en complément de l'intervention de premier niveau de la direction des relations extérieures.

Elle assure le lien avec les collectivités territoriales pour la mise en compatibilité des documents d'urbanisme.

- **La direction des services comptables, agence comptable (CPT)** exerce les attributions de comptable public résultant des dispositions du décret relatif à la gestion budgétaire et comptable publique applicables à la SGP.

Elle reçoit l'ensemble des factures de l'établissement, contrôle la certification du service fait par l'ordonnateur, comptabilise les dépenses et les met en paiement.

Elle valide et comptabilise les titres de recettes émis par l'ordonnateur et en organise le recouvrement, le cas échéant en mettant en œuvre les moyens de recouvrement forcé, selon les modalités définies par la charte de recouvrement signée entre le directoire et l'agent comptable, ou en prépare les admissions en non-valeur en cas d'échec dans le recouvrement.

Elle prépare le compte financier de l'établissement (balance, compte de résultat, bilan, annexe), certifié par les commissaires aux comptes et approuvés par le conseil de surveillance, s'assure de la transmission à la DGFIP des éléments comptables contribuant à l'établissement du compte général de l'Etat et dépose le compte financier au greffe de la Cour des comptes.

- **La direction des risques, de l'audit et de la conformité (RAC)** conçoit et met en œuvre une démarche structurée de management des risques, d'audit, de contrôle interne et de conformité à l'échelle de la SGP et du projet, évalue périodiquement et de manière indépendante la performance de l'organisation et assure le suivi des recommandations établies en interne (plans d'action issus des contrôles et audits internes) et en externe (plans d'action à la demande des tutelles ou répondant à des contrôles externes).

Elle assure le secrétariat du comité d'audit et des engagements.

Elle comprend quatre unités :

L'unité management des risques conçoit, déploie et anime le dispositif de management des risques de la SGP et du projet et pilote les démarches d'identification, d'évaluation qualitative et quantitative et de traitement des risques,

L'unité audit interne programme, réalise et restitue les missions d'audit, notamment dans le cadre du plan d'audit interne annuel, qu'elle propose et met en œuvre,

L'unité conformité coordonne les travaux relatifs au renforcement de la conformité des activités de la SGP et de ses prestataires ; elle anime un réseau de référents contrôle interne au sein des directions. Elle pilote les démarches en matière d'anticorruption et de conformité à la réglementation des process et des comportements. Elle s'assure de la protection des données personnelles, au travers du délégué à la protection des données,

L'unité assurances et fiscalité est chargée, d'une part, des missions d'expertise fiscale, de gestion fiscale de l'établissement et de recouvrement des recettes fiscales, et, d'autre part, de la mise en œuvre de la stratégie assurancielle de l'établissement.

• **La direction de la stratégie, de l'environnement et de l'innovation (SEI)** est chargée des missions suivantes :

- Accompagner et mettre en œuvre la stratégie d'entreprise ainsi que les démarches associées (type démarche collaborative 7C) et porter l'ambition environnementale renforcée de la SGP ;
- Contribuer à faire de la SGP une référence en termes de pilotage stratégique et la positionner à l'avant-garde de l'ambition environnementale parmi les maîtres d'ouvrage des grands projets d'infrastructure d'envergure mondiale ;
- Mettre l'innovation et son écosystème au service du projet et de l'ambition environnementale ;
- Intégrer les enjeux environnementaux dans les projets de la SGP ;
- Assurer le respect des dispositions réglementaires environnementales dans la réalisation et l'exploitation du projet d'infrastructure ;
- Animer la démarche de responsabilité sociétale des entreprises (RSE).

La direction SEI comprend les quatre unités suivantes :

L'unité application de la stratégie et accélération de projets (ASAP) : définition et animation du projet d'entreprise SGP 2024 ainsi que des objectifs stratégiques, pilotage de la mission RSE et pilotage de la démarche 7C au service des objectifs stratégiques ;

L'unité innovation et expertise environnementale (INOV) : pilotage de la démarche d'innovation, pilotage de la stratégie environnementale, bilan carbone, béton bas carbone, audits environnementaux et projets biodiversité ;

L'unité lignes environnement (LIEN) : garant environnemental des lignes, pilotage des procédures réglementaires et co-construction de projets innovants à bénéfice environnemental ;

L'unité déblais et économie circulaire (R2D2) : garant du respect de la réglementation et des engagements de la SGP en matière de gestion des déblais, pilotage de la démarche de valorisation des déblais et économie circulaire.

• **Le cabinet du directoire comprend :**

- **la direction de cabinet** chargée d'assurer un fonctionnement fluide des instances de gouvernance internes et externes de la SGP, en lien avec les partenaires institutionnels, au travers du secrétariat du conseil de surveillance, de la préparation, de l'instruction et du secrétariat du directoire et du comité exécutif et, en tant que de besoin, du suivi de la mise en œuvre des décisions du directoire. Elle intervient en appui de tous les services.

- **la direction des études économiques**, chargée de l'évaluation et du suivi socio-économique du projet du Grand Paris Express. Elle intervient en appui de la direction des lignes pour les déclarations d'utilité publique et de la direction de la stratégie, de l'environnement et de l'innovation en appui de la stratégie environnementale. Elle contribue à faire connaître en France et à l'étranger ses enjeux économiques en lien avec la direction des relations extérieures.

- **le conseiller chargé des relations avec les partenaires économiques**, en lien avec la direction de partenariats stratégiques et de la direction des études économiques, s'attache à renforcer les liens avec le monde des entreprises afin de promouvoir le projet et les opportunités d'investissement qu'il offre. Il intervient, en tant que de besoin, en appui de la direction des achats, de la direction des relations extérieures et de la direction des finances.

- **Le médiateur**, intervient, en toute indépendance, sur les litiges ou les dysfonctionnements, sur demande des parties prenantes ou des tiers, dès lors qu'ils n'auraient pas trouvé, de leur point de vue, une réponse satisfaisante dans les décisions prises ou les actions réalisées par la SGP.

FONCTIONNEMENT MATRICIEL

ORGANISATION DES PLATEAUX-PROJET

Chaque direction de projet est organisée en plateau projet où sont regroupées les compétences participant à la maîtrise du projet. Outre les effectifs propres à la direction de projet, sont présents sur ce plateau des collaborateurs qui, directement ou indirectement, sont fonctionnellement rattachés au Directeur de Projet tout en étant placés sous la subordination hiérarchique directe ou indirecte de leur directeur métier, dans les matières suivantes :

- contrôle de gestion
- systèmes
- centre d'entretien et de maintenance
- relations extérieures : relations territoriales, relations riverains, communication de proximité
- contract management
- environnement
- sécurité et sûreté des chantiers
- gares et ville

De même, sont affectés fonctionnellement auprès de la direction des systèmes de transport et de l'exploitation (STE) les contrôleurs de gestion et les contract managers traitant des dossiers relevant des systèmes transverses (marchés communs à plusieurs tronçons). Ces collaborateurs restent sous l'autorité hiérarchique de leur direction métier respective et sont physiquement présents auprès des équipes de la STE.

La constitution des plateaux projet (nature et le nombre des personnels qui y sont affectés) est amenée à évoluer en fonction de l'avancement de la réalisation de chaque ligne, et des étapes à franchir sur chacun des projets.

Les personnels placés sous l'autorité fonctionnelle d'un DP ou du DSTE sans être placés sous leur autorité hiérarchique sont désignés ci-après comme « mandataires métier ».

Modalités de fonctionnement

Au-delà des responsabilités liées à sa fonction, le responsable du fonctionnement du plateau-projet (le DP ou le DSTE) joue un rôle clé pour s'assurer que les équipes de sa direction et les mandataires métiers placés sous son autorité fonctionnelle collaborent le mieux possible.

Concernant les mandataires métiers, le responsable du fonctionnement du plateau-projet est le garant de leur bonne coordination avec les équipes de sa direction, et apporte des solutions pour remédier aux dysfonctionnements éventuels. Il s'assure que les mandataires disposent des informations nécessaires à l'exercice de leurs missions et ont un retour régulier sur leurs livrables et leurs productions. Il anime le plateau-projet par le biais de réunions d'équipe communes aux personnels de sa direction et aux mandataires métiers, et, en tant que de besoin, par des points réguliers informels ou formels spécifiques pour les mandataires par métiers. Il s'attache à donner une vision claire et précise de la capacité de chacun à absorber la charge de travail par le biais d'un planning formalisé, partagé et actualisé.

Le responsable hiérarchique de chaque mandataire métier, au-delà de son rôle de « manager », doit s'assurer que chaque mandataire dispose bien des moyens nécessaires à la bonne réalisation de ses

FONCTIONNEMENT MATRICIEL

ORGANISATION DES PLATEAUX-PROJET

activités. Il vérifie continuellement, et notamment lors de l'entretien annuel, si ses mandataires ont besoin de formations spécifiques pour apporter la meilleure valeur ajoutée dans le cadre de leur métier et pour rendre le service attendu par leur responsable fonctionnel tel que défini ci-après. Il fait des points réguliers avec le responsable fonctionnel pour évaluer sa satisfaction et identifier les améliorations à apporter si nécessaire. Il organise et anime de manière récurrente des points avec ses mandataires métiers afin de partager entre pairs les méthodologies, les retours d'expérience et l'actualité dans le champ de leurs activités.

Les règles suivantes sont mises en œuvre :

1. Les mandataires métiers travaillent sous l'autorité hiérarchique de leur entité de rattachement et sous l'autorité fonctionnelle d'une personne présente sur le plateau projet : soit le directeur de projet lui-même, soit une personne elle-même sous l'autorité fonctionnelle ou hiérarchique du directeur de projet. Cette personne est désignée comme « responsable fonctionnel ».

Les personnels des directions métiers peuvent être affectés à temps complet ou à temps partiel sur un plateau-projet. Les modalités de leur affectation ainsi que leur feuille de route (champs d'action, modalités d'intervention, objectifs généraux à moyen et long terme,...) sont définies d'un commun accord entre le responsable du fonctionnement du plateau-projet et le directeur métier concerné.

2. Les mandataires métiers sont affectés – et, le cas échéant, recrutés en vue d'être affectés – par la direction métier après échange avec le responsable fonctionnel portant sur les particularités propres à la ligne ainsi que sur les enjeux à court et moyen termes. Les directions métiers sont en charge des ressources métiers affectées à chaque ligne ainsi que des livrables associés. Les personnels détachés sur le plateau portent les engagements de planning, de coûts et de performance de la ligne pour les domaines dont ils ont la charge, pour le compte du directeur de projet et dans le respect des référentiels métiers.

En cas de besoin, un point spécifique est organisé avec le responsable fonctionnel, le cas échéant son supérieur hiérarchique et le directeur métier concerné à leur demande ou à celle du mandataire métier concerné.

3. Le responsable hiérarchique procède à l'évaluation des collaborateurs travaillant sur le plateau projet après échange avec le responsable fonctionnel. Les objectifs pour la période à venir sont fixés par le responsable hiérarchique après échange avec le responsable fonctionnel, et lui sont communiqués.
4. Les congés ainsi que les formations des mandataires métiers, sont validés par le responsable hiérarchique, après consultation du responsable fonctionnel s'il en résulte des absences supérieures à une semaine.
5. La matinée du mardi est préservée pour permettre aux directions métiers de regrouper leurs collaborateurs et de faciliter les échanges transverses. Sauf cas de force majeure, les responsables fonctionnels veilleront à ne pas organiser de réunion mobilisant les mandataires métiers qui leur sont affectés dans ce créneau.
6. Chaque responsable du fonctionnement du plateau-projet est chargé d'organiser sur le plateau dont il a la charge la circulation de l'information nécessaire au bon avancement du projet.

FONCTIONNEMENT MATRICIEL

ORGANISATION DES PLATEAUX-PROJET

7. Le responsable du fonctionnement du plateau-projet et chacun des responsables métiers passent en revue tous les quatre mois le fonctionnement du plateau et la charge de travail des mandataires métiers. Une première revue du fonctionnement de chaque plateau projet sera organisée au bout de 3 mois par la direction des ressources en y associant DP et DLGN ou STE et les directeurs métiers concernés. Cette revue sera ensuite renouvelée à six mois la première année, puis annuellement. L'objectif sera de revoir l'organisation, l'ajuster si nécessaire, identifier les profils et / ou évolutions éventuelles des personnels et définir leur feuille de route.

Pour mémoire, le directeur de projet est en particulier responsable, au travers des personnels qui lui sont rattachés fonctionnellement ou hiérarchiquement, de :

-s'assurer de la bonne prise en compte des exigences des métiers dans la ligne et veille à sa traçabilité pour en assurer la démonstration le cas échéant, en particulier lors des transferts aux exploitants et mainteneurs.

-mettre en œuvre les mesures permettant la bonne intégration des systèmes dans la ligne dans le respect des performances convenues.

-s'assurer de la tenue du coût d'objectif en intégrant les éléments communiqués par les métiers.

-établir le planning directeur en intégrant les éléments communiqués par les métiers, en assurer le suivi régulier de l'avancement et garantir le respect de la date de mise en service.

-établir le reporting du projet et veiller à ce que les éléments qu'il remonte correspondent à ceux qui ont été communiqués par les métiers.

Il s'efforce d'aplanir les désaccords entre métiers intervenant sur son projet, pour limiter les cas d'arbitrage remontant aux directeurs exécutifs voire au directoire.

Organisation par métiers

Finances

Des contrôleurs de gestion projet de la direction des finances sont présents sur les plateaux projets, afin d'assister le directeur de projet dans le pilotage économique et financier de celui-ci et d'en assurer le suivi.

À cet effet, les contrôleurs de gestion projet ont pour mission :

- de tenir à jour l'estimation à terminaison du tronçon et de piloter la construction et la mise à jour des prévisions budgétaires et de trésorerie infra-annuelles, annuelles et pluriannuelles du tronçon,
- d'établir pour la DP, FIN et PMO les autres éléments périodiques de reporting financier et comptable et de produire les analyses de synthèses associées,
- de suivre les démarches d'optimisation des coûts et assister le DP dans leur animation,
- de modéliser dans l'ERP les contrats associés au portefeuille,
- de veiller au respect des règles comptables et analytiques, à la fiabilité des données de gestion et à leur rapprochement avec la comptabilité et des opérations de clôture périodiques.

FONCTIONNEMENT MATRICIEL

ORGANISATION DES PLATEAUX-PROJET

Les contrôleurs de gestion projet font appel aux prestations apportées par les équipes d'assistance à maîtrise d'ouvrage général ou technique en matière de suivi des coûts et sont étroitement associés à leur pilotage.

Ils sont affectés au plateau projet et rattachés fonctionnellement au directeur de projet. Si leur nombre le justifie, un responsable du contrôle de gestion, également présent sur le plateau-projet, est mis en place, auquel ils sont rattachés hiérarchiquement.

Les contrôleurs de gestion projet travaillent en lien et en complémentarité avec les ingénieurs estimation lorsque la direction de projet en dispose.

Les ingénieurs estimation apportent une expertise pour :

- contrôler et challenger les estimations techniques, en particulier les estimations des maîtres d'œuvre infrastructure,
- contribuer à la démarche d'optimisation des coûts et à la maîtrise des risques,
- assurer, sous l'angle technique, la complétude et la cohérence des estimations de coût des ouvrages.

Les ingénieurs estimation sont rattachés hiérarchiquement à la direction de projet.

Gares et ville

Des chefs de mission de la direction des gares et de la ville sont présents sur les plateaux-projet. Leurs champs de compétences recouvrent tant les activités liées à la gare elle-même, portées par ACDC et USPV, que celles relatives aux projets urbains, portées par UEPI et DEVU.

Ils ont pour objectif d'accompagner les équipes des directions de projet, pour assurer la prise en compte des enjeux, recommandations et prescriptions émises par la Direction des gares et de la ville.

Les chefs de mission « gares et ville » interviennent en appui des chefs de projet secteur dans les domaines des aménagements et de l'architecture (ambition et qualité architecturale et paysagère des projets, qualité des aménagements -matériaux, sols, lumière, acoustique-, intégration des projets artistiques,...) et des fonctionnalités et parcours de services (programmation générique et spécifique des gares, fonctionnalité des espaces et des locaux, insertion / spatialisation de l'information voyageurs, déploiements de l'offre de services et d'accueil, insertion des produits, publicité, commerces, sécurité incendie et accessibilité...)

Ils participent à l'atteinte de l'objectif de valorisation du foncier de la SGP tant en termes de réalisation de surfaces que de dégagement de marges nettes. Ils contribuent à la constitution des quartiers de gare et apportent des réponses techniques pour permettre à la SGP d'atteindre ses objectifs, qu'il s'agisse de développement urbain ou de constitution d'espaces publics de qualité support d'une intermodalité efficace conformément aux principes définis dans le référentiel des places.

FONCTIONNEMENT MATRICIEL

ORGANISATION DES PLATEAUX-PROJET

À titre indicatif, leurs missions sont les suivantes :

- En s'appuyant sur les experts métiers de DGV il est garant de la conformité de la conception des gares au programme ;
- Accompagner les équipes des directions de projet pendant toutes les phases, de la conception à la mise en service, dans une démarche continue de recherche de pistes d'optimisations et d'amélioration des projets ;
- Le cas échéant, organiser les expertises, validations voire arbitrages avec les directions de projet sur les sujets relatifs aux gares, en lien si besoin avec PMO/SPRO ;
- Organiser les réunions de revues architecturales des gares ;
- Assurer l'analyse des livrables à l'issue de chaque phase d'étude dans les domaines de l'architecture, des aménagements, de l'accessibilité, de la fonctionnalité des espaces et des locaux, du parcours de services, de la valorisation commerciale et publicitaire, et de la sécurité incendie en lien le cas échéant avec les experts métier de la DGV et de l'unité SSC de PMO ;
- Assurer la mise en œuvre sur chaque ligne des marchés transverses pilotés par DGV (mobiliers et équipements) : planification, budgétisation, pilotage du processus d'expression de besoin commande, livraison, installation (le cas échéant) service fait, reporting technique, retour d'expérience... ;
- Faciliter le dialogue avec les architectes intervenant sur le projet ;
- Contribuer à la valorisation et à la communication de l'ambition architecturale de la Société du Grand Paris auprès des territoires, des acteurs de l'architecture et de la ville, mais aussi du grand public ;
- suit les acquisitions foncières ;
- Contribuer à la préparation des dossiers de consultations pour la valorisation immobilière, participer au déroulement des consultations et assurer le lien avec le lauréat ;
- Assurer en lien avec les chefs de projet secteurs la gestion des interfaces projets immobiliers / lignes, de la conception à la mise en service du projet immobilier ;
- Contribuer à la finalisation des projets de pôle jusqu'à la formalisation des schémas des références ;
- Assurer la coordination entre la direction de projet pour la réalisation des espaces publics sous la maîtrise d'ouvrage de la SGP et les collectivités maîtres d'ouvrage sur leur domaine public de voirie ;
- Veiller à l'application du référentiel des places.

Systèmes de transport et exploitation

Des directeurs de projet adjoints systèmes (DPAS) ainsi que des chefs de projet systèmes et des chefs de projet sites de maintenance placés sous leur autorité hiérarchique sont affectés à chaque plateau projet. Un responsable du transfert en exploitation/maintenance détaché de l'unité « mise en service et sécurité » y est aussi affecté.

FONCTIONNEMENT MATRICIEL

ORGANISATION DES PLATEAUX-PROJET

À titre indicatif, les missions du directeur de projet adjoint systèmes sont les suivantes :

Le directeur de projet adjoint systèmes contribue à l'élaboration des coûts à terminaison (EAT), des plannings et du suivi des risques des systèmes et des centres d'exploitation et de maintenance de la ligne ou du tronçon de ligne à laquelle il est rattaché. Dans son périmètre, il s'assure du respect des engagements pris et justifie les écarts. Il participe au reporting nécessaire pour la direction de projet et pour la direction des systèmes de transport et exploitation.

Le directeur de projet adjoint systèmes réalise sur son périmètre :

- la gestion technique et contractuelle du marché de maîtrise d'œuvre des systèmes pour le tronçon, le cas échéant, ou à défaut le suivi des missions correspondantes dans des contrats plus larges, avec l'appui de prestataires en charge de l'assistance à maîtrise d'ouvrage ;
- la préparation puis le suivi et pilotage des marchés et/ou prestations travaux et industriels relatifs aux équipements systèmes et centres de maintenance jusqu'à leur réception ;
- la préparation à la maintenance des systèmes en vue de la remise d'ouvrage au gestionnaire des infrastructures ;
- la préparation de l'exploitation des systèmes en vue de la remise des ouvrages aux futurs exploitants ;
- la préparation puis la réalisation des essais, l'élaboration du dossier de sécurité, la stratégie de démonstration de la sûreté de fonctionnement et des performances de la ligne ;
- la préparation des orientations du maître d'ouvrage et proposition des stratégies ou actions à mener ;
- la gestion des relations avec le gestionnaire d'infrastructures, avec Île-de-France Mobilités, l'exploitant et plus généralement toute institution concernée.

Ces missions incluent la conduite d'études internes, l'élaboration de cahiers des charges, des activités de suivi administratif, de planification, de suivi budgétaire, la validation des propositions et des livrables des prestataires.

De plus pour le projet de ligne concerné, le DPAS :

- manage les chefs de projet et ingénieurs placés sous son autorité hiérarchique, chargés pour les systèmes et les centres d'exploitation et de maintenance, du suivi des études et de la gestion des marchés travaux géographiques et/ou prestations afférentes, du déploiement des marchés transverses systèmes, et de coordination d'interface et de planification ;
- est responsable de la maîtrise des coûts, des délais, des performances et de la qualité des travaux relevant des métiers STE ;
- gère le portefeuille et assure le reporting des risques «systèmes» et «centre d'exploitation et de maintenance» au sein du portefeuille des risques du tronçon ;
- intègre et fait respecter les exigences réglementaires internes et externes ;
- suit les évolutions du projet ;
- élabore les synthèses et rapports d'études ou d'avancement nécessaires ;
- gère les interfaces entre les systèmes, les centres d'exploitations et de maintenance et les marchés d'infrastructure ;
- garantit la compatibilité et cohérence des orientations et des prescriptions propres au projet de ligne ou de tronçon de ligne auprès duquel il est détaché avec celles relatives aux autres lignes et en contrôle l'application.

FONCTIONNEMENT MATRICIEL

ORGANISATION DES PLATEAUX-PROJET

Marchés et pilotage contractuel

La Direction des marchés et pilotage contractuel sera représentée sur les plateaux projets par les contracts managers, les juristes marchés et les acheteurs restant regroupés en central.

Les Contract Managers, rattachés hiérarchiquement à DMC, ont vocation à exercer leurs fonctions au sein des directions lignes et systèmes auxquels ils sont rattachés fonctionnellement et à fonctionner en mode projet au sein des plateaux projet en appui des gestionnaires de marché et de leurs équipes.

Pour chacune des lignes, une équipe de Contract Managers dédiée sera progressivement constituée autour d'un responsable Contract Management de Ligne, qui sera chargé de diriger l'équipe de Contract Managers dédiés à la ligne et de piloter, animer et coordonner l'ensemble des ressources externes (AMO Contract Management et autres prestataires) nécessaires à l'exercice de sa mission.

L'équipe Contract Management de chacune des lignes sera progressivement renforcée afin d'être en mesure de défendre efficacement les intérêts de la SGP sur tous les marchés de la ligne (GC, TCE, MoE, marchés systèmes intégrés à la ligne...).

Une équipe de Contract Managers sera en outre dédiée aux marchés Systèmes transverses et sera positionnée auprès de la Direction STE à laquelle elle sera fonctionnellement rattachée.

A titre indicatif, les contract managers assurent pour le compte de la direction de projet à laquelle ils sont rattachés les missions suivantes :

En phase de passation des contrats

- Identifier, au regard du dossier de consultation des entreprises, les risques d'écarts contractuels et réclamations
- Mettre en œuvre les retours d'expérience des autres marchés
- Participer à la rédaction des clauses contractuelles
- Analyser les pièces des offres ayant un impact contractuel en vue de leur contractualisation

En phase d'exécution

- Participer à la réunion de lancement
- Veiller à la gestion contractuelle, avec l'objectif de développer, prévenir des écarts contractuels du projet, en respectant les objectifs Qualité, Cout et Délais et en maintenant les orientations du programme ;
- Participer à la supervision des travaux au regard des obligations contractuelles, des plannings et de tous les jalons contractuels ;
- Assurer le support contractuel quotidien auprès des équipes projet (analyse, conseil, réunions, suivi des dossiers) pour protéger les intérêts de la SGP vis-à-vis des Titulaires et/ou des MOE ;
- Préparer les notifications auprès des Titulaires et/ou des MOE, afin de mettre en exergue les constats d'écarts contractuels et préconstituer des éléments documentaires pour se prémunir d'éventuels litiges ;
- Participer régulièrement aux revues risques / opportunités des contrats en proposant des plans d'actions pour réduire les risques ;
- Gérer les changements de périmètre des contrats et participer à la préparation fiches modificatives correspondantes et/ou, en appui des acheteurs et des juristes, à la rédaction des avenants ;

FONCTIONNEMENT MATRICIEL

ORGANISATION DES PLATEAUX-PROJET

- Analyser les réclamations des entreprises en procédant à l'examen de la recevabilité des réclamations et de la pertinence des montants financiers en jeu au regard des causes identifiées et en proposant une stratégie de traitement et de négociation ;
- Participer aux négociations jusqu'à la résolution du traitement des évolutions ;
- Animer le comité de règlement des différends et plus généralement gérer les situations précontentieuses, en partenariat avec les fonctions juridiques, financières, achats et autres directions impliquées ;
- Tenir à jour le tableau de bord des réclamations et litiges potentiels.

Relations extérieures

La Direction des relations extérieures sera représentée sur les plateaux projet par un binôme de deux responsables :

- Un responsable de communication projet-chantier qui a pour mission de coordonner le déploiement de la communication sur les territoires ;
- Un chargé de mission relations extérieures sur le plateau-projet qui sera le correspondant des autres entités de la DRE sur le plateau-projet : relations territoriales, riverains, emploi, jeunesse, Fabrique ...

L'organisation sera adaptée en fonction des lignes.

Les responsables de la communication projet-chantier sont en charge du déploiement de la communication de proximité destinée à favoriser la compréhension du projet et l'acceptation de l'ensemble des travaux par tous les publics (habitants, commerçants, usagers des transports...).

À titre indicatif, leurs missions sont les suivantes :

-Ils participent à la réalisation des missions suivantes :

- >Coordonner l'intervention des différents acteurs concernés : directions de la SGP ; prestataires (AMO, MOE, entreprises de travaux) et partenaires (opérateurs de transport, aménageurs et collectivités locales) ;
- >Participer à la sélection des prestataires en charge d'assister la SGP dans le déploiement de cette communication projet-chantier (marchés publics) ;
- >Piloter les agences de communication qui assurent la mise en œuvre opérationnelle de la communication projet-chantier.

-Plus particulièrement, les responsables de la communication projet-chantier effectuent les missions suivantes :

- >Proposer et mettre en place le dispositif de communication chantier (plans de communication) aux différentes étapes ;
- >Veiller au respect de la stratégie globale de communication ;
- >Animer, piloter et coordonner les équipes en charge du déploiement de la communication sur les territoires (chargés de communication, agences de communication, agents de proximité et autres prestataires de communication) ;
- >Faire l'interface avec les partenaires locaux (collectivités locales notamment) et institutionnels (opérateurs de transport et aménageurs) de la SGP ; animer la communauté des communicants à l'échelle de la ligne ;

FONCTIONNEMENT MATRICIEL

ORGANISATION DES PLATEAUX-PROJET

- >Rédiger les cahiers des charges spécifiques au projet nécessaires à la mise en œuvre de la communication chantier, analyser les offres et suivre les marchés d'assistance à maîtrise d'ouvrage (suivi administratif et budgétaire) ;*
- >Veiller au bon respect des prestations de communication demandées aux maîtres d'œuvre et aux entreprises de travaux ;*
- >Assurer le reporting régulier des activités communication réalisées sous leur responsabilité ;*
- Les responsables de la communication projet-chantier participent également à la structuration et à la valorisation du projet au niveau global, et peuvent intervenir sur des sujets de communication transverse.*

Les responsables des relations extérieures sont les correspondants des (autres) entités de la DRE sur le plateau-projet, en particulier relations territoriales, emploi et insertion professionnelle, riverains. Ils ont pour objectif d'assurer un rôle d'interface pour faciliter la collaboration opérationnelle et le dialogue entre les équipes du plateau projet et les entités de la DRE non présentes sur le plateau projet.

À titre indicatif leurs missions sont les suivantes :

- Être en appui de l'ambition de la SGP en matière de relation avec les collectivités territoriales (élus, services), les riverains et plus largement les territoires du projet, en lien avec les directions et unités de la DRE pour promouvoir les bonnes pratiques et prescriptions de la DRE auprès de la DP;*
- Assister les équipes des directions de projet pour identifier et prendre en compte les risques et les enjeux locaux pendant toutes les phases du projet : équité de traitement des riverains, développement de l'emploi local et de l'insertion professionnelle, promotion de la Fabrique et de la politique Jeunesse.*
- Faciliter la bonne circulation de l'information relative à la conduite effective du projet entre le plateau-projet et les différentes directions et unités de la DRE ;*
- Mettre en œuvre des actions transverses pilotées par la DRE en complément de celles menées par le responsable communication projet-chantier ;*
- Planifier et suivre les actions DRE pour le projet ;*
- Faciliter le traitement des aléas et imprévus ;*
- Préparer les revues de pilotage DP/DRE.*

Stratégie, environnement et innovation

Les chargés de mission environnement sont placés sur les plateaux projets correspondants à la ligne sur laquelle ils interviennent.

À titre indicatif les missions des chargés de mission environnement sont les suivantes :

Ils assurent, pour le compte de la direction de projet à laquelle ils sont rattachés fonctionnellement :

- La préparation des cahiers des charges des études requises dans le cadre des procédures administratives et des mesures écologiques à mettre en œuvre, en lien avec la direction des achats et la direction juridique de la SGP ;*
- Le pilotage de l'exécution des marchés publics prescrits ;*
- Le pilotage de l'élaboration des dossiers réglementaires requis, dans le respect du planning ;*

FONCTIONNEMENT MATRICIEL

ORGANISATION DES PLATEAUX-PROJET

- La représentation de la SGP dans le cadre des procédures administratives (réunions avec les services de l'État, l'autorité environnementale du CGEDD, les commissions d'enquête et les commissions administratives (CODERST, CDNPS, CNPN, ...));
- Le pilotage du suivi environnemental des chantiers et le compte-rendu aux services de l'État ;
- L'appui technique en matière d'ingénierie environnementale pour la conception des ouvrages et les chantiers ;
- Le pilotage de la réalisation des chantiers de mesures écologiques : mesures préventives de réduction d'impact et mesures compensatoires ;
- Le suivi des mesures écologiques et le compte-rendu aux services de l'État.

Pilotage, méthodes et outils

Les chargés de mission sécurité et sûreté des chantiers, placés sous l'autorité hiérarchique du responsable de la sécurité et de la sûreté des chantiers à qui ils reportent, et rattachés fonctionnellement aux directeurs de projets, contribuent à la promotion des dispositions transverses rendues applicables par la SGP et s'assurent de leur mise en œuvre conforme par l'ensemble des acteurs de la chaîne de travaux, quels que soient le lieu et la phase de travaux concernés. Ils conseillent les chefs de projets sur l'ensemble des questions de sécurité et de sûreté dont ils sont les spécialistes et participent à l'amélioration continue du système de management de la sécurité et de la sûreté au travers de leurs contributions aux retours d'expérience et aux mises à jour des référentiels transverses nécessaires à la définition des exigences en matière de sécurité et de sûreté des chantiers.

À titre indicatif ils assurent les missions suivantes :

- Relayer l'ensemble des prescriptions et s'assurer de leur mise en œuvre par les équipes opérationnelles de la SGP (directions de projet, direction systèmes de transport) et chez leurs prestataires (maîtres d'œuvre / concepteur, entreprises de réalisation), y compris en effectuant des visites sur sites en liaison avec les chefs de projet secteur ;
- Assurer le suivi et les mises à jour des fiches signalétiques de chantiers ainsi que des fiches navettes ;
- Gérer le contrat du CSPS, assurer les revues mensuelles, superviser l'élaboration et les mises à jour du PGC harmonisé et participer aux CISSCT ;
- Gérer les relations locales avec représentants des organismes de conseil et de contrôle (DIRECCTE, CRAMIF) ;
- Organiser les Cellules de Gestion des Secours et en assurer le suivi ;
- Participer à la préparation ainsi qu'à la réalisation des différents exercices et superviser l'élaboration ainsi que la mise en œuvre des plans de secours des gestionnaires de sites ;
- Assurer le suivi et le reporting des événements qui se produisent sur les chantiers ;
- Contribuer à l'élaboration des retours d'expériences liés aux exercices et aux événements qui se produisent sur les chantiers ;
- Contribuer à l'élaboration des protocoles de concertation entre MOA pour ce qui concerne les aspects relevant de leur domaine ;
- Consolider et reporter les indicateurs relevant de leur périmètre d'intervention ;
- Participer aux réunions de sécurité avec les partenaires institutionnels et les coordonnateurs SPS ;
- Assurer le suivi des audits de sécurité sur les chantiers relevant de leur périmètre d'intervention ;
- Relayer sur leur périmètre d'intervention les actions pédagogiques de sensibilisation à la sécurité.

FONCTIONNEMENT MATRICIEL

ORGANISATION DES PLATEAUX-PROJET

Pour mémoire référents techniques IMC ne sont pas situés au sein des plateaux projet, mais ils exercent auprès des directions de projet, un rôle d'appui technique et de conseil dans le domaine des infrastructures (tunnels, gares, sites de maintenance, ouvrages d'art aériens, ouvrages divers) en phases de conception, de passation des marchés et de réalisation.

À titre indicatif, ils assurent les missions suivantes :

- contribuer plus particulièrement à la démarche de maîtrise des risques constructifs, animée avec la direction de projet, afin de sécuriser les choix techniques et ainsi être amené à piloter des expertises extérieures ;*
- afin d'exercer pleinement ses missions, entrer en relation, en fonction des besoins, et le cas échéant, avec les représentants de l'AMOG ou de l'ATMO, les maîtres d'œuvres, les contrôleurs techniques et les autres prestataires spécifiques (contrôles extérieurs) ;*
- piloter les prestations de l'AMO Géotechnique dont l'une des principales missions est le second regard et après avis préalable de son leur responsable d'unité, solliciter le cas échéant le Comité des Travaux Souterrains que l'unité anime ;*
- exercer une vigilance toute particulière sur le plan de la sécurité technique en phase chantier en étant en relation avec les maîtres d'œuvre, ce qui lui leur permet de vérifier le respect de l'application de son du plan de contrôle de ces derniers et ainsi que la bonne mise en œuvre des marchés de contrôles extérieurs par ce dernier ; contribuer en outre à l'animation de la démarche de mise en œuvre de retour d'expérience ;*
- s'assurer que le contrôleur technique couvre bien les sujets importants dans le cadre de sa mission et prend part à l'arbitrage en cas de réserve ou d'avis défavorable du contrôleur technique et si nécessaire à la sollicitation d'un avis d'expert ;*
- participer à l'instruction des fiches modificatives substantielles (FTMS) et être force de proposition pour formuler un avis sur leur pertinence et leur opportunité.*